

« La Belgique est à la traîne »

Vr. 24 Okt. 2014, Pagina 13

Muriel Gerkens (Ecolo) a déposé une proposition de résolution afin d'élargir la définition et les conditions légales d'accès aux soins palliatifs. « Mieux pour le patient, mieux pour l'assurance maladie », estime la députée fédérale. La présidente de la commission Santé publique Muriel Gerkens et Anne Dedry, députée Groen, ont proposé la semaine dernière une résolution sur la notion de soins palliatifs et l'accompagnement des personnes atteintes de maladies sévères, chroniques, incurables et à faible espérance de vie.

La définition belge des patients et soins palliatifs s'avoue trop restrictive, relèvent les parlementaires verts. Il y persiste cette association à la phase terminale. Le statut n'est ainsi octroyé qu'à la fin de la maladie avec un pronostic vital de 3 mois. Ce statut est nécessaire pour obtenir un forfait, accordé pour une période de maximum

2 mois, permettant aux patients de ne plus payer les soins infirmiers, les visites de médecins ou de kinésithérapeutes à domicile.

Au regard du peu de temps restant à vivre de ces malades, les délais sont donc trop longs pour obtenir les aides, financières et même matérielles. « Ce sont aujourd'hui les associations de patients qui organisent le prêt de matériel », rappellent les députées.

Il convient dès lors de faciliter l'accès au statut et par là aux soins. Pour la SLA par exemple, l'European Federation of Neurological Sciences (EFNS) recommande d'appliquer l'approche palliative dès le diagnostic afin d'avoir le temps d'établir une bonne relation avec l'équipe de soins palliatifs et d'évoquer les questions de fin de vie.

Force est de constater dans les études internationales qu'un recours précoce aux soins palliatifs améliore la qualité de vie et permet d'éviter des interventions agressives, des hospitalisations

inutiles et pénibles. « Ce n'est pas seulement mieux pour le patient, cela signifie également des économies importantes pour l'assurance maladie. Le gouvernement MR-NVA n'a rien prévu dans son nouvel accord de gouvernement. La Belgique est donc à la traîne par rapport à ses voisins européens. Le parlement doit prendre des initiatives dans ce sens », insiste Muriel Gerkens.

S'appuyant sur les recommandations de l'OMS, du KCE et de la cellule fédérale des soins palliatifs, le groupe Ecolo-Groen propose concrètement de supprimer l'échéance de fin de vie dans la définition pour l'imaginer comme le prolongement des soins curatifs.

Les parlementaires demandent aussi au gouvernement d'offrir l'accès au statut dans les stades précoces de la maladie, de financer suffisamment les structures et la formation continue.

F.R.